



N° 361/DEC/MESTFP/STEC/SD

NOTE DE SERVICE

---*---*---

**Objet : organisation en contexte de COVID 19
de la phase écrite du BEPC, session de juillet 2020**

Dans le souci de rendre effective la volonté du Gouvernement d'assurer, dans les conditions les plus idoines de sécurité sanitaire, le déroulement de l'examen du BEPC, session de juillet 2020, le Directeur des Examens et Concours informe les acteurs impliqués dans la phase de composition écrite que les dispositions suivantes seront observées :

- 1- Nul n'accède au centre de composition s'il ne porte de masque (chirurgical ou en tissu réutilisable) ;
- 2- CHAQUE salle de secrétariat de centre doit disposer OBLIGATOIREMENT du flacon de 01 L de gel hydroalcoolique à l'usage des surveillants de salle et du staff ;
- 3- CHAQUE salle de classe doit disposer OBLIGATOIREMENT du flacon de 500 ml de gel hydroalcoolique mis à disposition devant la salle, à l'usage des candidats ;
- 4- Tout candidat devant entrer en salle se fait induire les mains d'une coulée de gel hydroalcoolique dont le flacon est exclusivement tenu par le surveillant posté à l'entrée de la salle ;
- 5- Le chef de centre positionne (01) un des deux (02) surveillants de salle devant chaque salle pour assurer cette opération hygiénique d'entrée en salle des candidats ;
- 6- En attendant de passer leur tour de nettoyage des mains au gel hydroalcoolique auprès du surveillant de salle posté pour cette tâche, les candidats se tiennent à un mètre de distance l'un de l'autre, en file indienne ;
- 7- Les déambulations, multiples et fantaisistes entrées et sorties des salles de composition sont interdites aux candidats ;

J'attacherai du prix au respect de ces directives destinées à éviter toute contamination au Coronavirus dans les centres de composition du BEPC, session de juillet 2020.

Porto-Novo, le 10 juillet 2020



Dr Roger KOUDOADINOU
LE DIRECTEUR DES EXAMENS ET CONCOURS,